



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, ~~BALDIT Laurence~~, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, ~~KORDJANI Anissa~~, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, ~~BAUDUCCO Claude~~, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Laurence BALDIT	à	Patrick MALAVIEILLE
Claude BAUDUCCO	à	Annie ARCANGIOLI
Marc KUBICA	à	Didier DART
Marie-Line PORTALEZ	à	Joseph PEREZ
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE

Absents : KORDJANI Anissa, BOUIX Ludovic, BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, met aux voix le procès-verbal de la séance du 11 juillet dernier et propose l'ajout d'une question portant sur l'adhésion de la commune à la mission de médiation préalable obligatoire menée par le CDG 30.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire dresse un bilan de la saison estivale.

L'été fût marqué par les grosses chaleurs. Les horaires des agents ont été aménagés et des mesures ont été prises pour accompagner les personnes vulnérables.

Les pompiers ont grandement été mobilisés par les feux de forêt. La commune a été épargnée par ces risques ainsi que par les inondations. Il rappelle celles de 2002 pour lesquelles une commémoration est prévue la semaine prochaine. Elles sont à l'origine de la création d'un guichet unique pour les déclarations de sinistres. En ont découlées une véritable prise de conscience du risque et culture du risque ainsi que la structuration et la diversification des systèmes d'alerte.

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge et des obligations règlementaires issues de la loi GEMAPI

Sur la commune, une exposition sur les risques majeurs sera installée à la salle Marcel Pagnol du 27 au 30 septembre inclus.

Monsieur le Maire remercie la mobilisation des sapeurs-pompiers et salue le Chef du Centre de Secours, Philip SANTOS.

Il indique avoir reçu le nouveau commandant de la brigade de gendarmerie ainsi que le commandant du groupement d'Alès. Aucun incident ni acte de délinquance ne se sont produits.



Monsieur le Maire remercie la commission des festivités et les agents du Centre Social pour les activités et programmations proposées à la population.

Le mois de septembre a aussi été marqué par l'organisation du forum des associations, le 20^{ème} anniversaire de l'association « Les Lendemain », l'hommage rendu à Monsieur Yves ANDRE, organiste de l'église.

Monsieur le Maire dresse ensuite un point sur la rentrée scolaire. Les services techniques, comme chaque année, ont été mobilisés pour les travaux demandés par les directeurs. Les nombres d'élèves sur la commune, tout établissement confondu, s'élève à 1240.

Monsieur le Maire se félicite de la stabilité des équipes pédagogiques et les remercie pour leur engagement.

Concernant l'administration communale, un changement de direction s'opèrera en début d'année.

Monsieur le Maire revient sur les dernières réunions d'Alès Agglomération et évoque l'ouverture prochaine de la piste « déchets verts » sur la déchetterie des Salles du Gardon. Les autorisations ont été données par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire profite du sujet pour revenir sur la collecte des encombrants et lance un nouvel appel à la citoyenneté, au respect et à la responsabilité de chacun. Il demande d'aller plus loin sur la question du tri et conclue : « sauvegarder la planète, passe par la poubelle de chacun ».

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Attribution d'une subvention au Vol à Voile Gardois

Monsieur le Maire fait part des difficultés financières de l'association du Vol à Voile Gardois liées à l'augmentation du prix du carburant et aux fortes chaleurs limitant les possibilités de voler.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Attribution de subventions au Stade Sainte Barbe

Monsieur le Maire revient sur les attributions de subventions validées en séance du 25 mai dernier notamment sur celle allouée au Stade Sainte Barbe.

Monsieur le Maire, pour compléter cette décision, propose les attributions suivantes :

Participation au fonctionnement	4 000 €
Complément Festival du Rire	10 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Signature d'une convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles avec Alès Agglomération

Monsieur le Maire revient sur le retour des compétences « enseignement élémentaire et préélémentaire public » et « restauration scolaire » aux communes. Il explique qu'il convient de constater budgétairement la restitution d'une part la restitution des biens communaux mis à disposition, au moment du transfert de ces compétences et d'autre part de mettre à disposition de la commune les biens acquis par l'agglomération pendant la période où elle exercé ces compétences.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention permettant d'intégrer à l'inventaire des biens matériels acquis et amortissables de la manière suivante :



- Compte 2183 pour un montant de 719.80 € totalement amortis
- Compte 2184 pour un montant de 5 730.61 € amortis à hauteur de 358.13 €
- Compte 2188 pour un montant de 3 019.11 € amortis à hauteur de 2 073.77 €

Monsieur le Maire revient sur l'annonce faite lors du forum des associations de ne pas augmenter le prix du repas de la restauration scolaire. Des économies seront faites au niveau de l'éclairage public et les luminaires de Noël. Il évoque également les problèmes d'approvisionnement de matériaux qui ralentissent les travaux.

Monsieur le Maire interpelle sur la situation internationale préoccupante et dangereuse. La maîtrise des dépenses sera de mise tant pour les familles que pour les collectivités sur le budget 2023

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Renouvellement de la convention d'adhésion avec le service « SIG Alès Agglomération »

Monsieur PEREZ rappelle que la commune est adhérente au service commun SIG « Système d'Information Géographique » depuis 2017. Une convention d'adhésion avait été conclue entre les deux parties pour une durée ferme expirant au 31 décembre 2021

Monsieur PEREZ indique que l'année 2021 a été marquée par une migration complète des logiciels existants et des mises à jour importantes, offrant ainsi de nouveaux outils visant à faire évoluer le WebSIG.

Monsieur PEREZ ajoute que la convention renouvelée définit les obligations et les modalités de travail que la commune de La Grand'Combe et le service commun SIG s'imposent mutuellement pour répondre à différents besoins en matière de cartographies et de SIG. Il revient sur les outils mis à disposition et le coût de certaines prestations. Il propose, au regard des évolutions législatives, d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention renouvelant l'adhésion de la commune au service commun SIG
- les actes afférents à cette décision,

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Vente d'ensembles immobiliers Rue Emile Zola et Rue République

Monsieur JOUVERT propose la vente d'ensembles immobiliers à usage commercial et d'habitation situés au 12 rue Emile Zola et au 5 rue de la République. Il s'agit d'une cession en bloc, de deux immeubles anciens à usage mixte de commerce et de logement, situés les parcelles AS n°151 et AS n°153. Ces biens présentent un état de vétusté.

Monsieur JOUVERT ajoute qu'une évaluation du service des Domaines fixe, au regard des conditions de ces biens, la valeur vénale des 2 immeubles à 170 000 € HT. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge des acquéreurs

Monsieur JOUVERT fait part de la proposition de Monsieur Corentin JOUVERT d'acquérir ces biens. Il propose de lui consentir ces ventes aux conditions indiquées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucun lien de parenté entre l'acquéreur et le rapporteur.

Monsieur PEREZ explique la nécessité de démolir une partie de ces biens. C'est pourquoi un poteau provisoire a été installé par la SPIE afin de transférer les câbles



électriques et téléphoniques le temps de la démolition.

Monsieur le Maire relève des problèmes de réseau sur la téléphonie mobile, tout opérateur confondu.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Convention de partenariat avec le groupement de défense sanitaire apicole du Gard

Monsieur MADRIGNAC explique les raisons de la prolifération sur le territoire national de l'espèce dite « frelon asiatique » ainsi que les risques encore tant pour les populations que pour les espèces animalières.

Monsieur MADRIGNAC présente le Groupement de Défense Sanitaire Apicole qui suit depuis 10 ans l'invasion de frelons asiatiques et tente de freiner sa prolifération par diverses stratégies.

Monsieur MADRIGNAC propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le groupement avec les objectifs suivants :

- Coordonner la lutte contre les frelons asiatiques sur le secteur communal,
- Associer les différents moyens de repérage et de destruction des nids de frelons asiatiques
- Faciliter la transmission et la divulgation des informations et des comptages : bilan annuel, mise à disposition de matériels et équipements adéquats, formation des agents.
- Fixer la participation annuelle de la commune à hauteur de 300 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Dénomination d'une voie

Monsieur le Maire propose de rendre hommage à un peintre grand'combien, Monsieur SAVAJOL Jean.

Monsieur le Maire explique qu'il était un membre actif de l'Essor Cévenol et retrace son parcours d'autodidacte. Peintre figuratif des années cinquante, Monsieur SAVAJOL a laissé de nombreuses œuvres représentant des nus, des portraits mais surtout des paysages.

Monsieur le Maire ajoute que la commune accueillera, du 14 au 22 octobre à la Salle Marcel Pagnol, l'exposition "Les Quatre Saisons avec Jean SAVAJOL". Parallèlement, une autre exposition sera visible à la Médiathèque Germinal. Elle s'intitulera "Jean SAVAJOL - Pierre VELAY: 50 ans d'amitié". Elle présentera des dessins et aquarelles de Jean SAVAJOL, associés à des textes de son ami Pierre VELAY.

Monsieur le Maire, en accord avec la famille, propose de baptiser la voie située face au n°8 du Chemin de l'Arboux » passage Jean SAVAJOL.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Etude préalable au projet « Pise 2030 » : requalification de l'avenue Nelson Mandela

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de la commune de requalifier, tout en le renouvelant, le secteur de La Pise. Réinvestir ce quartier implique des enjeux à différentes échelles et des outils d'ingénierie locale et partenariale.

Ce quartier est devenu le nouvel accès d'entrée de ville avec la mise en service du pont Georges FRECHE.

Alès Agglomération soutient et accompagne cette démarche avec notamment le dispositif « Petites Villes de Demain » dont l'objectif est de revitaliser la commune



par la rénovation et l'adaptation de l'habitat, la dynamisation commerciale et l'amélioration du cadre de vie.

La requalification du quartier de la Pise assurera une complémentarité des fonctions avec le cœur de ville. Ces deux éléments de composition de la ville contribueront à la modernisation de la commune.

La commune a mandaté la société SPL 30 pour impulser la mutation du quartier et avoir des perspectives opérationnelles éclairante sur l'avenir de ce site en priorité tourné vers de nouvelles activités économiques et de services.

Alès Agglomération et la commune se sont également appuyés sur l'Agence d'Urbanisme et de Développement Nîmoise et Alésienne afin d'élaborer un schéma d'aménagement de la zone. Deux enjeux majeurs ont été retenus par la commune : la vitalité de la ville et son image. Plusieurs séances de travail ont permis d'aboutir à un schéma d'aménagement de cet espace. Il sera divisé en 4 séquences distinctes tant au niveau de l'urbanisme que de la valorisation architecturale. L'avenue Nelson MANDELA sera requalifiée avec un aménagement des berges du gardon, la création d'un cheminement et le réaménagement du carrefour entre la rue des Tuileries et l'avenue Nelson MANDELA

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est important pour la commune. Il engage plusieurs partenaires notamment pour la requalification de la voirie.

Monsieur le Maire propose de mandater la société SPL 30 pour évaluer la faisabilité et la mise en œuvre du projet

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire : adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 30

Monsieur le Maire explique que la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Elle a inséré un article dans la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 obligeant les centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue telle que prévu au code de la justice administrative. Elle permet également aux centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue dans le même code à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La commune adhérente à la mission prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles défavorables, dont la liste est fixée par décret n°2022-433 du 25 mars 2022, sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une médiation préalable obligatoire.

La médiation est donc un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le coût de cette mission est fixé par le centre de gestion à 300 € pour les communes affiliées.

Monsieur le Maire, au regard de l'intérêt de cette prestation, propose que la commune adhère à la mission de médiation préalable obligatoire porté par le Centre de Gestion.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



X - Questions diverses

A - Repas des Aînés

Madame MUNOS invite les membres du Conseil Municipal à se faire inscrire au repas des aînés qui aura lieu le 8 octobre prochain. Elle énumère le programme de la Semaine Bleue

B - Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations et réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire de la Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Vice-Président du Département

Patrick MALAVIEILLE